



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 16 septembre 2025
Nombre de conseillers présents : 27	
Nombre de suffrages exprimés : 30 dont : 3 pouvoirs	

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX)

Absents ayant donné un pouvoir :

Emmanuelle DE CASTRO a donné pouvoir à André DEMAY, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Gilles MAS, Loïc CHATARD, David DESPAX

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Catherine CUZIN, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Nicole PEREZ, Laurent PLANCHE, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_155 : Urbanisme - Détermination du tarif de reproduction et d'envoi d'un dossier de PLUi-H dans le cadre de l'enquête publique

Urbanisme - Documents d'urbanisme

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

*Vu la délibération n°2025_94 en date du 29 avril 2025 de la communauté de communes Plaine Limagne arrêtant le projet de PLUi-H après avis des communes,
Vu l'arrêté n°2025-14 en date du 20 août 2025 du président de la communauté de communes Plaine Limagne portant ouverture de l'enquête publique,*

Considérant la nécessité de permettre aux citoyens d'accéder au dossier d'enquête publique au format papier,

Considérant que la reproduction d'un dossier d'enquête publique représente un coût non négligeable pour la collectivité,

Il est proposé de déterminer un tarif permettant de facturer les demandes d'envoi du dossier d'enquête publique au format papier chez tout citoyen en faisant la demande.

Le coût de la reproduction d'un dossier s'élève à 634,49 € TTC. L'envoi d'un colis de ce poids et au format nécessaire en France hexagonale revient à 30,20 €.

Il est proposé de fixer le tarif d'envoi du dossier à $634,49 + 30,20 = 664,69$ €.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'approuver le tarif de reproduction et d'envoi d'un dossier de PLUi-H à tout citoyen qui en ferait la demande tel que présenté ci-avant,**
- **d'autoriser le président à émettre les titres se rapportant à ces expéditions.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 2 octobre 2025

Le secrétaire de séance,

Denis BEAUVAIS

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement